

Candidature

Programme	Erasmus+
Type d'action	KA120-SCH - Accreditation Erasmus dans l'enseignement scolaire
Appel	2021
Session	Session 1

Table des matières

Contexte.....	3
Organisme candidat.....	4
LGT LAMARTINIERE DUCHERE (E10060690).....	4
Détails de l'organisme candidat.....	4
Informations générales.....	5
Profil de l'organisme.....	5
Participation antérieure.....	8
Documents stratégiques.....	10
Plan Erasmus : Objectifs.....	11
Introduction.....	11
Objectifs.....	12
Plan Erasmus : Activités.....	18
Plan Erasmus : Standards de qualité.....	20
Plan Erasmus : Gestion.....	23
Standards de qualité Partie I : Principes fondamentaux.....	23
Standards de qualité Partie II : Bonne gestion des activités de mobilité.....	24
Standards de qualité Partie III : Assurer un accompagnement et soutien de qualité aux participants.....	25
Standards de qualité Partie IV : Partage des résultats et des connaissances sur le programme.....	25
Annexes.....	27
Liste de contrôle.....	28
Historique.....	29

Contexte

Informations générales

Bienvenue sur le formulaire de candidature pour l'accréditation Erasmus dans l' Enseignement scolaire

Avant de commencer, nous vous conseillons de lire l'ensemble du formulaire de candidature pour mieux le comprendre. Vous devriez également vous assurer de lire la partie pertinente du guide du programme. [ici](#). Enfin, avant de rédiger vos réponses, nous vous conseillons de lire l'ensemble du formulaire de candidature afin de mieux comprendre sa structure et son contenu général.

Veillez vérifier que votre organisme est éligible pour le secteur que vous avez choisi. Si vous n'êtes pas certain du secteur sur lequel vous pouvez déposer une candidature, vous devriez contacter votre Agence Nationale pour obtenir des conseils.

Chaque candidature à l'accréditation ne couvre qu'un seul secteur (enseignement scolaire, éducation des adultes ou l'enseignement et la formation professionnels).

Si vous souhaitez postuler pour plusieurs secteurs, vous devrez soumettre des candidatures séparées. Il n'est pas permis de soumettre plusieurs candidatures pour le même secteur.

Secteur	Enseignement scolaire
Agence nationale	FR01 - Agence Erasmus+ France / Education et Formation
Langue utilisée pour remplir le formulaire	Français

Pour plus de détails sur les agences nationales Erasmus+ disponibles, veuillez consulter la page suivante : <https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/contact>

Type d'accréditation

Quel type d'accréditation Erasmus souhaitez-vous demander ?	Accréditation pour un organisme individuel
---	--

Veillez noter que vous ne pouvez pas soumettre des candidatures séparées en tant qu'organisme individuel et en tant que coordinateur d'un consortium de mobilité dans le même secteur. Les coordinateurs de consortium de mobilité sont autorisés à organiser eux-mêmes des activités de mobilité, et il n'est donc pas nécessaire de soumettre deux types de candidatures.

Les candidats retenus pour l'accréditation Erasmus bénéficieront d'un accès simplifié aux possibilités de financement de l'Action Clé 1 dans leur secteur pendant la durée de validité de l'accréditation, sous les conditions définies dans les Règles applicables de la candidature du présent appel et dans les appels à propositions annuels publiés par la Commission européenne.

Protection des données personnelles

Veillez lire notre déclaration de confidentialité pour comprendre comment nous traitons et protégeons les données personnelles. [vos données personnelles](#)

Organisme candidat

Pour compléter cette rubrique, vous aurez besoin du numéro d'identification de votre organisme (OID). Depuis 2019, le numéro d'identification de l'organisme a remplacé le code d'identification du participant (PIC) comme identifiant unique pour les actions gérées par les agences nationales Erasmus+.

Si votre organisme a déjà participé à Erasmus+ avec un code PIC, un OID lui a été attribué automatiquement. Dans ce cas, vous ne devez pas réenregistrer votre organisme. Suivez ce lien pour trouver l'OID qui a été attribué à votre PIC : [Plateforme d'enregistrement des organismes \(ORS\)](#)

Vous pouvez également vous rendre sur cette même page pour enregistrer un nouvel organisme qui n'a jamais eu de code PIC ou de code OID, ou bien pour mettre à jour des informations existantes concernant votre organisme.

LGT LAMARTINIERE DUCHERE (E10060690)

OID de l'organisme candidat	Nom légal	Pays
E10060690	LGT LAMARTINIERE DUCHERE	France

Détails de l'organisme candidat

Nom légal	LGT LAMARTINIERE DUCHERE
Pays	France
Région	Rhône-Alpes
Ville	LYON
Site web	www.martiniere-duchere.fr

Informations générales

Dans cette rubrique, vous devriez présenter votre organisme et répondre à la question : "Qui êtes-vous en tant qu'organisme ?"

Il s'agit d'une rubrique très importante. En donnant des réponses informatives et précises, vous permettrez aux personnes qui évalueront votre candidature de comprendre votre contexte et vos intentions. Une bonne rédaction de ces informations générales vous aidera également à répondre aux questions de la deuxième partie de la candidature.

Veillez garder à l'esprit que le programme est ouvert à de nombreux types d'organismes dans toute l'Europe. Ce formulaire de candidature est conçu pour s'adresser à tous ces organismes. De ce fait, certaines questions peuvent vous sembler évidentes ou inutiles. Même si cela semble être le cas, il est très important que vous donniez des réponses claires et précises. Veillez à lire attentivement les questions et à répondre à toutes les sous-questions. Si certaines sous-questions ne sont pas pertinentes pour votre organisme, indiquez-le explicitement.

Si vous postulez au nom d'un organisme d'une taille plus conséquente, comportant de nombreux départements ou services, il est important que vous décriviez clairement la structure de l'organisme dans son ensemble, et que vous expliquiez quelles parties de l'organisme travaillent dans le secteur couvert par cette candidature. Le secteur de la candidature est indiqué dans la rubrique "Contexte" et peut être l'Education des adultes, l'Enseignement et la Formation Professionnels, ou l'Enseignement scolaire.

Profil de l'organisme

Les informations suivantes sont complétées sur la base des informations liées à votre numéro d'identification d'organisme (OID) : (E10060690) :

Votre organisme est-il un organisme public ?	Oui
Votre organisme est-il à but non lucratif ?	Oui

Veillez choisir le type de structure qui décrit le mieux votre organisme.

Type d'organisme École/Institut/Centre scolaire - Enseignement général (niveau secondaire)

Veillez présenter brièvement votre organisme.

i. Quelles sont les principales activités de votre organisme ? Quel type de programmes d'apprentissage votre organisme propose-t-il ? Si votre organisme propose plus d'un programme éducatif, veuillez préciser lesquels de ces programmes appartiennent au domaine de cette candidature.

Le lycée général et technologique de La Martinière Duchère est un EPLE, situé dans la ville de Lyon. C'est le plus important établissement scolaire du sud-est France. Il accueille environ 2400 apprenants en comptant les nombreuses formations de l'enseignement supérieur (BTS, CPGE). La candidature concerne le secteur de l'enseignement secondaire qui rassemble 1200 élèves. Ceux-ci sont rassemblés de la 2nde à la Terminale avec une majorité d'élèves suivant une voie générale, mais également beaucoup de jeunes rassemblés dans les trois filières technologiques dispensées (STMG, STL et ST2S). L'offre d'enseignement secondaire est complétée par deux sections Européennes DNL en italien et en allemand. Le lycée propose également une Unité Locale d'Intégration Scolaire TFA (Troubles des Fonctions Auditives).

ii. Avec quels profils et âges d'apprenants, travaillez-vous ?

Les apprenants du lycée de La Martinière Duchère ont généralement entre 15 et 18 ans lors de leur cursus secondaire. Il existe une réelle hétérogénéité des niveaux. Le lycée est implanté dans un des quartiers les plus défavorisés de Lyon, classé prioritaire pour la politique de la ville, et recrute en partie dans des collèges REP + ou REP. De nombreux apprenants viennent toutefois d'établissements localisés dans la périphérie ouest de Lyon, moins en difficulté. Néanmoins, le recrutement dans ces zones devient complexe ces dernières années, et le lycée fait face à un phénomène croissant d'évitement scolaire. D'une manière générale, le profil clairement technologique du lycée fait qu'il accueille un public souvent peu scolaire et fragile.

Il est à noter qu'en raison de la présence de formations d'enseignement supérieur, la moitié des jeunes fréquentant le lycée de La Martinière Duchère ont entre 18 et 24 ans. Leur provenance est ici variée en raison de la qualité reconnue des formations.

iii. Combien d'années d'expérience votre organisme a-t-il dans la mise en œuvre de ces programmes d'apprentissage ?

59

Veillez décrire la structure de votre organisme.

- Y a-t-il différents services ou départements au sein de votre organisme ? Si votre organisme travaille dans plusieurs secteurs de l'éducation et de la formation, veuillez expliquer quels services ou quels départements travaillent dans le secteur de cette candidature.
- Comment les activités de gestion et de pilotage sont-elles mises en place dans votre organisme ? Qui en sont les principaux responsables ?
- Si possible, veuillez inclure un organigramme dans les annexes de la candidature. Cela peut aider à rendre votre réponse plus courte et plus claire. Vous pouvez joindre votre organigramme ici : [Annexes](#)

Le lycée intervient essentiellement dans le domaine de la formation initiale sous statut scolaire (même si quelques formations par apprentissages sont proposées dans le supérieur). Il dispense des formations à la fois dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Il dispose de trois départements qui interviennent chacun selon leurs compétences dans ces deux secteurs : le département d'enseignement général, le département scientifique, le département tertiaire. Ces trois départements sont donc concernés par la candidature puisque la motivation première est bien d'offrir des opportunités nouvelles non seulement à nos apprenants de la voie générale, mais également aux nombreux élèves qui suivent des études technologiques, souvent moins mises en valeur et délaissées par les projets d'envergure.

Le pilotage général de l'établissement est assuré par le proviseur, chef d'établissement, assistés de trois proviseurs adjoints. Les questions financières sont du ressort du gestionnaire, qui dispose lui aussi de collaborateurs, travaillant sous sa responsabilité, et qui agit en accord avec la direction du lycée.

Les grandes orientations et décisions sont tranchées par un conseil d'administration réunissant 29 membres. Il est composé de membres issus de l'administration, des collectivités locales, du corps enseignant, du personnel non enseignant, des élèves et de leurs parents.

Un Conseil de la Vie Lycéenne rassemblant 10 élèves et 10 représentants du personnel et des parents d'élèves organise des réunions régulières afin de donner un avis sur les points inscrits à l'ordre du jour du conseil d'administration ou faire des propositions pour améliorer l'expérience partagée de coexistence à l'école.

Les départements scientifique et tertiaire sont conduits par des Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques. Celui du département tertiaire est le responsable Erasmus + pour l'établissement et travaille en parallèle avec le consortium Avenir +.

Une équipe de 5 Conseillers Principaux d'Éducation est en charge de la vie scolaire.

Différentes commissions ou groupe de travaux sont en charge de l'analyse et de la prise en charge de domaines plus spécifiques comme le conseil de discipline, la commission d'appel d'offres, le comité hygiène et sécurité.

Pour une vue d'ensemble plus précise, se rapporter à l'organigramme et aux descriptif des formations proposées, accessible dans les annexes.

Quelle est la taille de votre organisme en termes de nombre d'apprenants et de personnel ? Si votre organisme travaille dans plus d'un secteur de l'éducation et de la formation, veuillez n'inclure que les apprenants et le personnel concernés par le secteur de cette candidature.

Nombre d'apprenants	2400
Nombre d'enseignants	240
Nombre de personnes non enseignantes	120

Quels sont les besoins et les défis les plus importants auxquels votre organisme est actuellement confronté ? Comment votre organisme peut-il être amélioré au profit de ses apprenants ? Veuillez illustrer vos réponses par des exemples concrets.

Le lycée de la Martinière Duchère se veut être un établissement dynamique, sensible aux défis du monde contemporain et aux enjeux de son territoire.

Le lycée doit tout d'abord lutter contre les fragilités de son environnement

(<https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP069037>) et la défiance qui l'entoure. Ainsi, la gestion de la mixité sociale, qui fait sa force, est rendue ardue par une fuite grandissante d'élèves des CSP moyennes ou plus (ex : deux classes de secondes en moins à la rentrée 2021). Il est fondamental d'améliorer l'attractivité, en valorisant notamment une image largement dégradée par une conjoncture négative récente (exemple : <https://www.lyoncapitale.fr/actualite/incidents-a-lyon-le-lycee-la-martiniere-duchere-va-rester-ferme-ce-vendredi/>). Le quartier de La Duchère est pourtant en pleine restructuration (<https://www.gpvlyonduchere.org/>) et le lycée se veut acteur de ces transformations, tout en devenant systématiquement pour les habitants un motif de fierté, et non, parfois, d'acrimonie.

Le lycée doit également chercher à améliorer constamment l'exercice de ses missions d'enseignement de service public et son offre éducative. Il cherche à permettre le renforcement des savoirs académiques de base, à accroître les capacités en langues vivantes, et surtout à promouvoir l'excellence dans un espace au retard scolaire endémique (https://sig.ville.gouv.fr/uploads/fiches_qp/84_QP069037_EDUC_2019.pdf). Son but est d'éduquer à l'ambition les élèves les plus fragiles pour rompre avec l'autocensure et la logique de reproduction sociale. De ce fait, l'innovation

pédagogique est au cœur de sa réflexion (exemple d'action : projet IDMAN qui a reçu le prix national de l'innovation en 2019 ; <https://www.martiniere-duchere.fr/idman/>) comme la promotion de l'égalité des chances (exemple d'action : partenariat avec Sciences-Po Lyon dans le cadre du PECED ; <https://www.sciencespo-lyon.fr/fr/admission/egalite-chances>). L'ouverture à l'international, pourtant forte dans le secteur supérieur de l'établissement, doit être un autre pilier de cette démarche, mais il faut relancer les sections européennes aux effectifs en baisse (elles n'ont pas pu ouvrir en 2^{de} cette année), et surtout encourager le développement d'une activité Erasmus encore à peine balbutiante.

Le lycée cherche en parallèle à se poser en pôle de formation continue reconnu pour ses personnels. Il entend proposer à ses équipes, notamment aux nombreux stagiaires qu'il accueille, un moyen de questionner et renouveler les pratiques. Sa taille et sa place dans le territoire l'appellent à devenir espace d'inspiration pour les établissements alentours.

Enfin, le lycée doit s'inscrire dans une démarche globale d'accompagnement à la résolution des problématiques du monde d'aujourd'hui. Cela concerne bien entendu les objectifs de l'agenda 2030, par rapport auxquels le lycée est particulièrement attentif (notamment les numéros 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 16 et 17) ou "le pacte vert". L'établissement est ainsi labellisé E3D depuis 2019 (<https://www.martiniere-duchere.fr/labellisation-e3d/>), et a obtenu en septembre 2021 une labellisation au numérique responsable dans l'éducation (<https://projects.directory/projects/uOnjrLc2/summary>).

Mais, le contexte politique et social actuel, exige en parallèle d'être particulièrement soucieux de la formation citoyenne de jeunes aux repères brouillés, malmenés par la désinformation (exemples d'action : <https://www.martiniere-duchere.fr/les-debats-citoyens-en-auvergne-rhone-alpes-la-classe-de-2de7-reflechit-sur-les-questions-de-migration/> ; <https://www.martiniere-duchere.fr/visite-de-m-le-recteur-au-lycee-le-9-decembre-lors-de-la-journee-de-la-laicite/>). A l'échelle plus particulière du continent, il est impératif de proposer une vision positive et stimulante de l'aventure collective européenne à contre-courant des discours ambiants (alors que l'abstention était majoritaire aux dernières élections européennes sur la commune de Lyon 9).

Participation antérieure

Type d'action	En tant que candidat		En tant que partenaire ou membre d'un consortium	
	Nombre de candidatures	Nombre de projets subventionnés	Nombre de candidatures	Nombre de projets subventionnés
Mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur (KA103 OLD)	1	0	0	0
Higher education student and staff mobility within programme countries (KA103)	0	0	4	4
School Exchange Partnerships (KA229)	0	0	2	1

Je comprends et accepte que l'Agence nationale puisse utiliser les informations dont elle dispose sur la précédente participation de mon organisme pour évaluer la capacité de mon organisme à mettre en œuvre des activités dans le cadre de cette candidature, comme spécifié dans l'appel à propositions.

Souhaitez-vous faire des commentaires ou ajouter des informations au résumé de la participation antérieure de votre organisme ?

Le lycée a obtenu en 2020 le renouvellement de sa charte Erasmus + manifestant ainsi sa volonté de consolider son ouverture européenne et son inscription dans une dynamique volontariste.

Afin de poursuivre la démarche d'engagement dans le programme Erasmus +, le lycée a déposé une demande de financement d'activités pour un projet de type KA121-SCH auprès du consortium de la Délégation de Région Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération. Celle-ci a été acceptée et donnera lieu à des mobilités d'élèves en mars et mai 2022. De même, des coopérations de plus faibles ampleurs ont été mises en place avec des projets eTwinning. Ces actions ne figurent pas dans le résumé.

Un des enseignants rédacteurs de la candidature, Thomas Domenichini, a déjà été porteur de trois projets Comenius et Erasmus + dans son précédent établissement (le collège Pierre Valdo à Vaulx-en-Velin), dont deux en tant que coordonnateur et dont le dernier a reçu le label "bonne pratique" (<https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/eplu-project-details/#project/2016-1-FR01-KA219-023900>). Il a été chargé de formation à destination des écoles d'éducation prioritaire pour inciter à la mise en place de projets Erasmus + dans les établissements en 2019. Il a été recruté par la DRAREIC de Lyon pour devenir Enseignant Référent aux Affaires Européennes et Internationales pour le secteur Lyon ouest, faisant indirectement du lycée un pôle important de diffusion de l'information européenne dans la zone concernée.

L'autre enseignante impliquée, Emmanuelle Larmaraud, est chargée de missions pour les échanges Mobility Path auprès de la DRAREIC de Lyon.

Le lycée a participé à d'autres programmes d'échanges internationaux comme ceux proposés par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, les Mobility Path, les Transalp ou les Picasso Mob.

Quel a été l'impact de votre précédente participation à Erasmus+ sur votre organisme ? Qu'avez-vous appris ? Quelles capacités avez-vous développées ?

En raison de l'absence de pratique initiale, du faible recul depuis la mise en place des premières actions et surtout de la pandémie de la COVID-19 qui a totalement stérilisé le projet KA229 débuté l'an passé, il est impossible de faire un réel bilan actuellement. Le but est d'initier une dynamique sur le long terme dans un établissement qui, pour le moment, et de manière anormale vu sa taille et ses objectifs, est resté à l'écart du dispositif Erasmus. Nous espérons cependant que cette année, le déploiement plus assuré des projets stimule l'établissement, renseigne les collègues sur les programmes européens et suscite curiosité et envie auprès des élèves.

Cependant, le vécu Erasmus important au niveau de l'enseignement supérieur et les expériences antérieures menées par un enseignant rédacteur du projet dans son précédent établissement (voir plus haut) amènent la certitude que les profits du programme Erasmus + sont majeurs à tous les niveaux. Les élèves développent des compétences à la fois cognitives, sociales et civiques dans un cadre différent. Ils ressortent convaincus de l'importance de combattre les préjugés, de l'utilité de l'apprentissage des langues étrangères et sensibilisés à l'existence d'une citoyenneté européenne. Les enseignants admettent la nécessité de sortir de leur zone de confort afin d'avancer et se renouveler. La mutualisation des compétences et des savoir-faire (pédagogiques, administratifs, comptables, sociaux) est un atout collectif. Pour les établissements, ces projets sont un levier fondamental pour inscrire dans la durée une politique européenne et internationale, diversifiée par le nombre et l'origine des partenaires. Enfin, pour les parents, ces projets sont un moyen de s'investir positivement dans une action scolaire et de valoriser leur rôle, tout en modifiant leur regard sur l'UE.

Ce sont ces bénéfices, tirés de ces constats extérieurs comme internes, que nous voulons désormais diffuser dans nos classes du niveau secondaire.

Documents stratégiques

Pour compléter les réponses fournies ci-dessus, vous pouvez inclure des documents stratégiques pertinents pour appuyer votre candidature.

Une stratégie d'internationalisation ou un autre type de stratégie de développement de l'organisme est le type de document le plus pertinent que vous pouvez inclure. La stratégie peut être rédigée spécifiquement pour votre candidature à l'accréditation Erasmus, ou avoir un caractère plus général.

Les documents stratégiques ne sont pas une partie obligatoire de votre candidature. Toutefois, ils peuvent fournir un contexte utile pour expliquer vos objectifs dans le cadre du Programme, en particulier si vous prévoyez de solliciter des montants de soutien financier plus importants ou un grand nombre de participants. Si vous décidez de joindre des documents stratégiques, veillez à expliquer pourquoi vous les avez inclus lorsque vous répondez aux questions concernant votre Plan Erasmus. Les documents joints qui ne sont pas expliqués et liés à votre Plan Erasmus ne seront pas considérés comme pertinents par les experts qui évalueront votre candidature. Il n'est pas non plus permis d'utiliser des pièces jointes pour fournir des réponses plus longues aux mêmes questions que dans le formulaire de candidature. Si vous n'êtes pas sûr qu'un de vos documents puisse être annexé en tant que document stratégique, veuillez contacter votre Agence Nationale pour obtenir des conseils.

Vous pouvez joindre vos documents stratégiques ici : [Annexes](#)

Plan Erasmus : Objectifs

Introduction

Qu'est-ce qu'un plan Erasmus ?

L'action clé 1 du programme offre des possibilités de mobilité d'apprentissage aux individus et soutient le développement des établissements d'enseignement et d'autres organismes impliqués dans l'apprentissage tout au long de la vie en Europe.

Le financement que votre organisme reçoit du Programme devrait contribuer à ces deux objectifs. Cela signifie qu'en organisant des activités de mobilité pour vos participants, vous devriez également travailler sur des objectifs plus larges de votre organisme. Pour y parvenir, nous vous demandons, dans les rubriques suivantes, d'élaborer un "Plan Erasmus" : un plan qui lie les activités de mobilité aux besoins et aux objectifs de votre organisme.

Votre plan Erasmus doit répondre à une question clé : comment allez-vous utiliser le financement de l'action clé 1 du programme pour en faire bénéficier votre organisme et l'ensemble de son personnel et de ses apprenants, qu'ils participent ou non à des activités de mobilité.

Le Plan Erasmus se compose de trois parties : les objectifs, les activités et la planification de la gestion et des ressources. Il vous sera également demandé de souscrire à une série de standards de qualité Erasmus qui définissent un ensemble commun de lignes directrices pour les organismes participant au programme dans toute l'Europe.

Qu'est-ce qu'un plan Erasmus de bonne qualité ?

Le point le plus important à prendre en compte est que votre Plan Erasmus devrait être cohérent et adapté à votre organisme, à son expérience et à son ambition. La candidature doit être une proposition originale, rédigée par votre organisme et spécifiquement pour votre organisme. Lorsque vous répondez aux questions et définissez les objectifs, vous devriez être aussi concret que possible et vous référer à vos autres réponses, en particulier celles de la rubrique "Informations générales" dans laquelle vous avez décrit les besoins et les défis que vous souhaitez viser au sein de votre organisme. Si vous avez joint des documents stratégiques à votre candidature, vous devriez également y faire référence dans vos réponses. N'hésitez pas à répéter une information importante si vous pensez qu'elle aidera les évaluateurs à comprendre vos intentions et objectifs.

Votre candidature à l'accréditation Erasmus devrait être le résultat d'un travail concerté au sein de votre organisme. Vos réponses devraient être le fruit d'un échange avec les collègues et les responsables concernés. Si la candidature vous paraît trop difficile, vous pouvez envisager de réduire le nombre d'objectifs et de participants que vous proposez. L'accréditation Erasmus est conçue pour permettre aux organismes d'apprendre et de se développer au fil du temps. Une approche progressive de votre participation au Programme ne réduira pas vos chances de réussite.

Quelle est la durée de validité de l'accréditation Erasmus ?

Si votre candidature est approuvée, l'accréditation Erasmus de votre organisme restera valable au moins jusqu'à la fin de la période de programmation actuelle en 2027, à condition que votre organisme continue de remplir les obligations définies dans l'Appel à propositions accréditations Erasmus.

Le plan Erasmus que vous soumettez dans cette candidature peut couvrir une période plus courte de deux à cinq ans. Dans les rubriques suivantes, vous pouvez choisir vous-même la durée de votre plan Erasmus en définissant vos objectifs et en estimant le nombre d'activités de mobilité que vous souhaitez organiser au cours des prochaines années. Sur la base de votre candidature, l'Agence nationale définira le calendrier des rapports d'avancement de l'accréditation et des futures mises à jour de votre plan Erasmus afin de s'assurer qu'il reste à jour. Si des changements importants interviennent dans votre organisme, vous pourrez également demander vous-même une mise à jour de votre plan Erasmus.

Objectifs

Veillez définir les objectifs que votre organisme souhaite atteindre en mettant en œuvre les activités de mobilité de l'action clé 1.

Vos objectifs doivent être concrets, réalistes et représenter un réel avantage pour votre organisme. Veillez à les relier aux besoins de votre organisme et de ses apprenants. Si vous avez joint des documents stratégiques comme expliqué dans la section "Contexte", vous devez vous assurer que les objectifs pertinents de ces documents sont traduits dans votre plan Erasmus dans cette section. Si nécessaire, vous pouvez répéter les informations de vos réponses précédentes, ou simplement y faire référence dans le cadre de vos explications sur les objectifs définis.

Si votre accréditation est approuvée, vos progrès vers la réalisation des objectifs du plan Erasmus feront partie de l'évaluation des activités Erasmus que vous mettez en œuvre. Par conséquent, vous devez choisir des objectifs qu'il est possible de suivre et vous devez expliquer comment vous allez évaluer vos progrès. Vous pouvez définir entre un et dix objectifs.

Veillez énumérer vos objectifs ci-dessous.

Objectif 1

Titre

Quel est votre objectif, que voulez vous atteindre ?

Mettre en œuvre une politique d'ouverture à l'international et intégrer une dimension européenne au cursus des élèves

Explication

Comment cet objectif est-il lié aux besoins et aux défis que vous avez expliqués dans la rubrique "Informations générales" ?

Il s'agit de répondre à une des priorités du ministère de l'Education Nationale (<https://eduscol.education.fr/document/1981/download> p.2) et forger un outil pour rendre réel l'espace européen de l'éducation, appelé de ses vœux par le président de la République (discours de la Sorbonne en 2017). C'est aussi un axe majeur du projet d'établissement en cours de rédaction.

Le lycée fait face à un ralentissement des programmes d'échanges, une déprise des sections européennes et une perte d'attractivité. Il faut donc dégager des horizons pour revitaliser l'image de l'établissement, stimuler personnel et élèves, ainsi qu'élargir les champs de prospection des possibles en initiant à l'audace. Bref, créer de l'envie partagée. D'une manière générale, éduquer à la mobilité améliore l'employabilité, participe à l'éducation citoyenne, l'apprentissage de la tolérance, et l'affermissement de la conscience européenne, grâce à l'ouverture à l'autre et l'acquisition de compétences sociales fondatrices

Horaire

Quand pensez-vous obtenir des résultats pour cet objectif ?

Les difficultés de la mise en place de la politique européenne dans l'établissement, liées à la pandémie, ont empêché d'initier le plan comme imaginé. Les premières activités de mobilités seront lancées dès 2022 et permettront de constater des progrès pour cet objectif dès 2023.

Mesure des progrès accomplis

Comment allez-vous suivre et évaluer vos progrès par rapport à cet objectif ?

Les indicateurs pour mesurer les progrès par rapport à cet objectif seront les suivants :

- L'augmentation du nombre d'élèves du secondaire candidats.
- Le volume d'élèves du secondaire ayant accompli une mobilité en fin de classe de Terminale (objectif 15%).
- L'amélioration des résultats à des tests de langue pour les participants au début et à la fin des activités.
- L'amélioration des résultats aux tests formels (ex:TOEIC) pour les élèves participants aux activités.
- L'augmentation des inscriptions en sections européennes.
- L'acquisition par les apprenants de certificats Europass.
- L'inscription à des projets transnationaux, européens comme les Salto Awards, ou autres comme les MUN (Model United Nations).

Objectif 2

Titre

Quel est votre objectif, que voulez vous atteindre ?

Favoriser la mixité sociale et l'inclusion scolaire

Explication

Comment cet objectif est-il lié aux besoins et aux défis que vous avez expliqués dans la rubrique "Informations générales" ?

Cet objectif renvoie à la première des priorités du programme Erasmus + qui se veut pourvoyeur de "stratégies d'inclusion et de diversité" (guide du programme p.7).

Notre lycée constate une baisse de ses effectifs et un recrutement beaucoup plus volatil des élèves issus de CSP +, qui lui permettaient pourtant de cultiver une mixité sociale féconde. La proportion d'élèves en difficulté bénéficiant de moins d'opportunités s'accroît. D'autres élèves, bénéficiant d'un PAI ou de l'ULIS, cherchent leur place. Il faut aussi lutter contre le décrochage dans un contexte complexe de sortie de crise sanitaire.

Aussi, l'établissement est à la recherche de sources de motivation et d'émulation positive pour offrir des perspectives aux apprenants les plus fragiles et mieux cohabiter dans un lycée apaisé, tout en apportant un nouveau souffle susceptible de retourner favorablement les dynamiques d'affectation et consolider la mixité sociale en son sein.

Horaire

Quand pensez-vous obtenir des résultats pour cet objectif ?

Les difficultés de la mise en place de la politique européenne dans l'établissement, liées à la pandémie, ont empêché d'initier le plan comme imaginé. Les premières activités de mobilités seraient lancées dès 2022 et permettrait de constater des progrès, plus longs à se faire sentir dans ce domaine, à partir de 2024.

Mesure des progrès accomplis

Comment allez-vous suivre et évaluer vos progrès par rapport à cet objectif ?

Les indicateurs pour mesurer les progrès par rapport à cet objectif seront les suivants :

- Le nombre d'élèves de classes technologiques concernés par les mobilités.
- Le nombre d'élèves de l'ULIS par an concernés par les mobilités.
- L'assiduité et la ponctualité accrues des élèves concernés par les mobilités qui montrent un meilleur rapport à l'école.
- Une augmentation des effectifs du lycée.

Objectif 3

Titre

Quel est votre objectif, que voulez vous atteindre ?

Consolider l'acquisition de connaissances académiques et des savoirs fondamentaux

Explication

Comment cet objectif est-il lié aux besoins et aux défis que vous avez expliqués dans la rubrique "Informations générales" ?

Le lycée doit composer avec un public vulnérable aux parcours scolaires heurtés, surtout pour les élèves issus du quartier prioritaire de la Duchère. Pour ces derniers (source : DEPP et INSEE pour 2017), le taux d'orientation en 1ère générale est de 39% (commune : 63) et le taux de retard en terminale de 39% (commune : 23). Les filles sont particulièrement touchées avec un taux de retard en 2nde de 27,6% (commune : 20,8). Les résultats au baccalauréat 2021 montrent d'ailleurs pour le lycée un écart négatif de 8 points avec la moyenne académique.

L'établissement entend faire du programme Erasmus un passeur de savoir et un facteur de réussite. Il doit faire apprendre autrement pour permettre de mieux assimiler tout en augmentant l'investissement. L'entrée par la pédagogie de projet est un soutien pertinent pour favoriser l'acquisition de connaissances et compétences de manière originale et performante. Cela participe aussi au désir d'innovation du lycée dans les pratiques didactiques.

Horaire

Quand pensez-vous obtenir des résultats pour cet objectif ?

Cet objectif est sans doute plus lent à se concrétiser, car l'inertie est plus importante et le travail à mené est en profondeur. Avec le lancement des premières activités de mobilité en 2022, des progrès doivent être constatés pour le mois de juin 2025 (à savoir au moment du baccalauréat à la fin du parcours d'une cohorte d'élèves avec entrée en 2nde en Septembre 2022).

Mesure des progrès accomplis

Comment allez-vous suivre et évaluer vos progrès par rapport à cet objectif ?

Les indicateurs pour mesurer les progrès par rapport à cet objectif seront les suivants :

- L'amélioration des résultats à des tests de connaissances pour les participants au début et à la fin des activités.
- Le taux de satisfaction des vœux de passage en classe supérieure pour les élèves participants au programme.
- Le taux de satisfaction des vœux d'orientation pour l'enseignement supérieur en sortie de lycée pour les élèves participants au programme.
- Le taux de réussite aux examens des élèves participants au programme.
- Le nombre de mention aux examens des élèves participants au programme.

Objectif 4

Titre

Quel est votre objectif, que voulez vous atteindre ?

Devenir acteur prépondérant de la formation continue des personnels sur une zone élargie

Explication

Comment cet objectif est-il lié aux besoins et aux défis que vous avez expliqués dans la rubrique "Informations générales" ?

Le lycée a une équipe éducative vaste (240 enseignants et 120 non enseignants) ce qui constitue un vivier important de personnel, pour lequel l'établissement se doit de proposer des voies pour renouveler les méthodes de travail. De nombreux fonctionnaires stagiaires fréquentent l'établissement et pourraient s'initier au programme Erasmus dès leur début de carrière.

Disposant d'une taille critique et implanté dans un secteur stratégique, le lycée accueille déjà de nombreuses manifestations de formations académiques et souhaite servir d'exemple aux établissements qui l'entourent. Un enseignant, Thomas Domenichini, est ERAEI pour le secteur Lyon Ouest et est appelé à soutenir cet élan.

Grâce au programme Erasmus, le lycée pourrait en outre compléter son offre de formation et croiser les compétences acquises dans les domaines du développement durable et du numérique. Cela serait profitable au personnel du lycée, du secteur, de l'académie et des établissements partenaires accueillis.

Horaire

Quand pensez-vous obtenir des résultats pour cet objectif ?

Les premières activités de mobilités seront lancées en 2022. Les résultats dans ce secteur pourraient être constatés dès 2023.

Mesure des progrès accomplis

Comment allez-vous suivre et évaluer vos progrès par rapport à cet objectif ?

Les indicateurs pour mesurer les progrès par rapport à cet objectif seront les suivants :

- Le nombre de personnel impliqués dans des activités de mobilités avec élèves.
- Le nombre de personnel candidats à des mobilités de personnel.
- Le nombre de formations sur le programme Erasmus organisées.
- Le volume de personnel inscrits aux formations sur le programme Erasmus.
- Le nombre d'enseignants candidats à la certification "enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique" et le nombre d'admis.
- Le nombre de personnel utilisant "SELFIE for teachers" (une fois accessible)
- Le nombre d'établissements du secteur Lyon Ouest candidatant à une accréditation.
- Le nombre d'activités de mobilités dans le secteur Lyon Ouest.

Qui sont les personnes ayant participé à la définition des objectifs de votre plan Erasmus ? Comment se sont organisés les échanges pour sa préparation ?

Le plan Erasmus a été défini essentiellement par un comité de pilotage composé de cinq personnes :

- M Gabriel Lienhard, proviseur, chef d'établissement
- M Frédéric Villard, gestionnaire
- M Florent Geniller, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques du secteur tertiaire, coordinateur Erasmus + de l'établissement
- Mme Emmanuelle Larmaraud et M Thomas Domenichini, enseignants respectivement d'Anglais et d'Histoire-Géographie, tous deux membres de commissions auprès de la DRAREIC de l'Académie de Lyon

Mme Larmaraud et M Domenichini sont responsables de la rédaction de la candidature en ligne et de l'ensemble de la partie pédagogique. Les sections administratives et budgétaires ont été formalisées par M Geniller et M Villard. M Lienhard s'est chargé de la supervision, en lien constant avec les autres membres du comité de pilotage.

Le projet d'accréditation a émergé dans le premier semestre de l'année 2021, notamment à la suite de la formation ERAEI de Thomas Domenichini (mars 2021), et les webinaires "bilan et perspectives" élaborés par l'Agence Erasmus + France (janvier 2021).

Une réunion initiale du comité de pilotage au mois de Juin 2021 a permis de définir les grandes lignes de la candidature. Une autre rencontre début septembre a permis d'approuver les premières ébauches du plan Erasmus. Enfin, le formulaire de candidature a été validé par une dernière entrevue début Octobre.

Mme Larmaraud et M Domenichini ont travaillé de concert, en échangeant de manière virtuelle ou physique, de manière très régulière avec des séances de travail en présentiel hebdomadaires. Chacun a rendu compte, de manière écrite, aux autres membres du comité de pilotage des informations reçues après sollicitation de son réseau (DRAREIC, établissements amis déjà accrédités comme le gymnasium Redberg de Francfort ou le liceul Emil Racovitè de Vaslui,...) ou les formations proposées par l'agence Erasmus + France (suivie le lundi 20 septembre 2021 à 11h).

Plan Erasmus : Activités

Dans cette rubrique, il vous est demandé de proposer un planning général des activités que vous souhaitez organiser et des participants que vous souhaitez soutenir avec les fonds du programme.

Les objectifs que vous proposez ici ne sont pas contraignants pour votre organisme, ni pour l'Agence nationale, car le nombre final d'activités mises en œuvre peut dépendre de divers facteurs, dont la disponibilité des fonds.

Les cibles que vous proposez seront évaluées en fonction de leur réalisme et de leur adéquation au vu de la taille, de l'expérience et des objectifs du Plan Erasmus de votre organisme. Les experts qui évalueront votre candidature pourront recommander une révision des cibles, afin qu'elles restent réalistes et proportionnelles au montant global des fonds disponibles.

Combien de participants souhaiteriez-vous soutenir avec les fonds du Programme ? Veuillez proposer une estimation portant sur au moins deux années.

Année	Nombre estimé d'apprenants	Estimation du nombre de personnels
Année 1	24	10
Année 2	36	15
Année 3	36	15
Année 4	72	18
Année 5	72	18

Veuillez expliquer brièvement comment vous avez fait vos estimations du nombre d'employés et d'apprenants par an.

Le chiffre pour la première année se base sur le volume de mobilités Erasmus + déjà prévues pour l'année scolaire 2021-2022 dans le cadre du projet KA229 et KA121 déjà subventionnés. Il s'agirait donc de tableer sur "le maintien de l'existant" en imaginant pour le début une stabilité et une certaine modestie (4 déplacements de 6 apprenants et de 2 personnels et une réunion de préparation pour le personnel uniquement), le temps de faire la publicité du programme et de ses avantages. Pour les années suivantes, nous imaginons une montée en puissance progressive mais raisonnable, à la fois pour éviter d'exagérer le volume de subventions demandées et de proposer des objectifs cohérents et atteignables. L'évolution se ferait par palier pour permettre l'agrégation graduelle de nouveaux participants, notamment de nouveaux enseignants motivés par l'élaboration de projets, une fois formés à leur mise en place. Ainsi, la seconde année nous tablons sur deux nouvelles mobilités de 6 apprenants et de 2 personnels. Le chiffre de 36 correspond à une classe entière dans notre établissement ce qui peut permettre à partir de là un projet filé sur deux ans avec une division. Une marge supplémentaire de trois personnels est rajoutée la troisième année pour permettre des mobilités uniquement réservées à ces derniers. Enfin, les dernières années (effectif potentiel de deux classes) ont été évaluées dans le but de tenir (et même dépasser) notre objectif de 15% des élèves d'une cohorte arrivée en terminale qui aurait bénéficié du programme. Le nombre de personnel n'évolue pas proportionnellement car la hausse des mobilités pour les apprenants se fera aussi avec des mobilités individuelles ou en augmentant le nombre de participants à chaque déplacement. Nous nous engageons en revanche, aussi souvent que les budgets le permettront, à proposer aux élèves ou aux personnels plus de mobilités qu'annoncées dans le projet initial.

Pourquoi pensez-vous que vos estimations du nombre d'employés et d'apprenants par an sont réalistes et appropriées (compte tenu de l'expérience de votre organisme, de sa taille et des objectifs du plan Erasmus) ?

Le lycée a un nombre d'élèves conséquent et une équipe d'encadrants qui l'est encore plus. Pour que le programme Erasmus fonctionne et irrigue l'ensemble du lycée, il est nécessaire de demander un nombre significatif d'activités. Cependant, compte-tenu de la faible expérience de l'établissement dans la mise en place et dans la participation aux projets européens, il a semblé logique, prudent et surtout honnête, de modérer les demandes initiales pour laisser le temps aux activités Erasmus + de s'enraciner dans les pratiques et la respiration usuelle de l'établissement. Il faut présenter le programme, former les personnels, développer les partenariats, avant de légitimement espérer pouvoir donner au programme sa pleine mesure. Notre engagement vise le long terme et nous voulons qu'Erasmus devienne un marqueur identitaire de La Martinière Duchère. Mais il faut auparavant cultiver l'ambition dans l'humilité.

Quels profils de personnels et d'apprenants prévoyez-vous d'impliquer ? Veuillez expliquer les raisons de vos choix en lien avec vos objectifs. Si vous prévoyez d'impliquer des participants ayant moins d'opportunités, assurez-vous de les mentionner et de bien indiquer les types d'activités auxquelles ils participeront.

Le profil de personnels et d'apprenants impliqués dans nos activités Erasmus + se doivent d'être le reflet de notre lycée : divers, ouvert et actif.

Tout d'abord, concernant les personnels, si les professeurs de langue seront sans doute très investis dans le programme, notre volonté est d'élargir autant que possible le spectre des matières concernées. C'est ce qui est d'ailleurs déjà le cas puisque la rédaction du projet est assurée en partie par un enseignant en Histoire-Géographie, et des enseignants de

SVT, Mathématiques ou des professeurs documentalistes sont impliqués dans les projets en cours. Les mobilités de personnel doivent pouvoir également profiter à des agents administratifs ou techniques (exemple responsable du réseau informatique) en fonction des opportunités. Il nous est cher que ce programme Erasmus soit une aventure commune et non la chasse gardée de quelques-uns. Il faut donc que tout le monde se sente en droit et en mesure de se l'approprier. Ensuite, au niveau des apprenants, il ne peut ni ne doit y avoir de critères de sélection si ce n'est la curiosité, l'envie et, éventuellement, un projet précis concernant la poursuite d'études. Le recrutement des élèves se fera sur la base du volontariat essentiellement et la motivation sera le critère clé. Notre envie reste tout de même de nous adresser en priorité aux élèves issus du quartier prioritaire de La Duchère, qui bénéficient de moins d'opportunités (obstacles économiques et sociaux ou liés à la discrimination, difficultés éducatives, différences culturelles). Ils bénéficieront donc de mesures de discriminations positives en cas de demande. L'expérience de ce type de public des enseignants du comité de pilotage (notamment pour mener des projets Erasmus, puisque l'un des membres en a réalisés à Vaulx-en-Velin dans un territoire comparable) permettra l'intégration de ce public spécifique. Par ailleurs, une publicité particulière du programme sera faite auprès des classes de la série technologique, composées la plupart du temps d'élèves du quartier prioritaire ou en difficultés scolaires. De même, une attention accentuée sera accordée aux élèves de l'ULIS s'ils souhaitent participer à une mobilité. Une coordination avec l'enseignante spécialisée responsable de l'ULIS sera assurée pour parvenir à cette fin. Les élèves des sections européennes, en déprise, sont désignés comme public cible afin de relancer la formation. Enfin, il est important de valoriser l'engagement des élèves au sein de leur établissement et nous envisageons à terme la mise en place de projets spécifiques pour les élus du CVL ou les écodélégués (ainsi, le KA229 actuel sur le climat scolaire a recruté majoritairement parmi les ambassadeurs contre le harcèlement du lycée).

Plan Erasmus : Standards de qualité

Les organismes qui mettent en oeuvre des activités de mobilité doivent se conformer à un ensemble commun de standards de qualité Erasmus. Ces standards visent à garantir une bonne expérience de mobilité et une reconnaissance des acquis d'apprentissage pour tous les participants, et s'assurer que tous les organismes qui reçoivent un financement au titre du programme contribuent à ces objectifs. Dans le cadre d'un consortium de mobilité, les standards de qualité Erasmus s'appliquent aux activités mises en oeuvre par tous les organismes bénéficiaires: le coordinateur et les membres du consortium.

Les standards de qualité Erasmus font partie de l'appel à accréditation Erasmus. Ils sont également présentés ci-dessous afin que vous puissiez les lire et y accéder à nouveau facilement lors de la rédaction de votre candidature. Si nécessaire, l'application appropriée des standards de qualité Erasmus dans le contexte national sera interprétée plus en détail par l'agence nationale compétente.

Veuillez lire attentivement les standards de qualité Erasmus présentés ci-dessous et confirmer votre accord.

I. Principes fondamentaux

- **Inclusion et diversité** : les organismes bénéficiaires doivent respecter les principes d'inclusion et de diversité dans tous les aspects de leurs activités. Les organismes bénéficiaires doivent garantir des conditions justes et équitables à tous les participants.

Chaque fois que possible, les organismes bénéficiaires devraient activement impliquer des participants ayant moins d'opportunités. Les organismes bénéficiaires devraient utiliser au maximum les outils et les financements octroyés par le programme à cette fin.
- **Développement durable et éco-responsabilité**: les organismes bénéficiaires doivent promouvoir un comportement durable et éco-responsable auprès de leurs participants. Les organismes bénéficiaires devraient utiliser au maximum les financements octroyés par le programme pour favoriser les modes de déplacement durables.
- **Enseignement numérique - y compris la coopération virtuelle, la mobilité virtuelle et la mobilité hybride** : les organismes bénéficiaires devraient utiliser des outils et des méthodes d'apprentissage numériques en complément de leurs activités de mobilité physique, et pour améliorer leur coopération avec les organismes partenaires. Les organismes bénéficiaires devraient utiliser au maximum les outils numériques, les plateformes en ligne et les autres moyens offerts par le programme à cet effet.
- **Participation active au réseau des organismes Erasmus** : l'un des objectifs du programme est de soutenir le développement de l'Espace européen de l'éducation. Les organismes bénéficiaires devraient s'efforcer de devenir des membres actifs du réseau Erasmus, par exemple en accueillant des participants d'autres pays, ou en prenant part aux échanges de bonnes pratiques ainsi qu'à d'autres activités organisées par les agences nationales ou d'autres organismes. Les organismes expérimentés devraient partager leurs connaissances avec d'autres organismes moins expérimentés, en leur offrant des conseils, un tutorat ou une autre forme de soutien. Le cas échéant, les organismes bénéficiaires devraient encourager leurs participants à prendre part aux activités et aux réseaux des anciens participants.

II. Bonne gestion des activités de mobilité

- **Missions principales- conserver la responsabilité des activités essentielles du projet**: les organismes bénéficiaires doivent conserver en interne les tâches essentielles de mise en oeuvre, qu'ils ne peuvent confier à d'autres organismes.

Ces missions principales intègrent la gestion financière des fonds européens, les contacts avec l'agence nationale, les rapports sur les activités mises en oeuvre, ainsi que les décisions qui impactent le contenu, la qualité et les résultats des activités réalisées (comme le choix du type d'activités, de leur durée, de l'organisme d'accueil, la définition et l'évaluation des acquis d'apprentissage attendus, etc.).

- **Organismes intermédiaires, transparence et responsabilité**: pour les aspects pratiques de la mise en oeuvre des projets, les organismes bénéficiaires peuvent recevoir des conseils, une assistance ou des services de la part d'autres organismes, sous réserve de conserver le contrôle du contenu, de la qualité et des résultats des activités réalisées, comme décrit dans la section « Missions principales ».

Si les organismes bénéficiaires utilisent des fonds du programme pour rémunérer d'autres organismes pour l'exécution de tâches spécifiques de mise en oeuvre, les obligations de ces organismes doivent être officiellement définies afin de garantir le respect des standards de qualité Erasmus et la protection des fonds de l'Union. Les

éléments suivants doivent figurer dans un accord formel entre le bénéficiaire et le prestataire de services: les tâches à effectuer, les mécanismes de contrôle de la qualité, les conséquences en cas de défaut d'exécution ou d'exécution insuffisante, et les mécanismes de flexibilité applicables en cas d'annulation ou de report des services convenus, qui doivent garantir un partage juste et équilibré du risque en cas d'événement imprévu. Les documents définissant ces obligations doivent être disponibles pour vérification par l'agence nationale.

Les organismes qui assistent le bénéficiaire pour l'exécution de tâches spécifiques de mise en oeuvre (que ce soit sur une base rémunérée ou bénévole) seront considérés comme des organismes intermédiaires et doivent être enregistrés à ce titre dans les rapports officiels. La participation d'organismes intermédiaires doit présenter une réelle valeur ajoutée au développement organisationnel de l'organisme bénéficiaire et à la qualité des activités de mobilité.

Dans tous les cas, l'organisme bénéficiaire demeure responsable de la qualité et des résultats des activités réalisées, indépendamment de la participation d'autres organismes.

- **Contributions versées par les participants:** sous la forme de cofinancement, l'organisme bénéficiaire peut demander aux participants à des activités de mobilité de contribuer, au paiement des biens et des services nécessaires à la réalisation de ces activités. Le montant de la contribution demandée aux participants doit rester proportionnel à la subvention accordée pour la réalisation de l'activité, être clairement justifié, être perçu dans un but non lucratif et ne pas créer des obstacles inévitables à la participation (tout particulièrement pour les participants ayant moins d'opportunités). Des frais supplémentaires ou autre contribution des participants ne peuvent être collectés par des organismes intermédiaires ou tout autre prestataire de services choisis par l'organisme bénéficiaire.
- **Intégration des résultats des activités de mobilité dans l'organisme:** les organismes bénéficiaires doivent intégrer les résultats des activités de mobilité réalisées (par exemple, les connaissances acquises par le personnel dans le cadre du développement professionnel), afin d'en faire bénéficier l'ensemble de l'organisme, son personnel et les apprenants.
- **Développement des capacités:** les organismes bénéficiaires devraient utiliser les fonds du programme (et le soutien organisationnel en particulier) de manière à accroître progressivement leur capacité à travailler au niveau international durablement et à long terme. Dans un consortium de mobilité, tous les organismes devraient bénéficier de cette impulsion.
- **Mises à jour régulières :** les organismes bénéficiaires doivent régulièrement déclarer les informations relatives aux activités de mobilité planifiées et réalisées dans les outils prévus à cet effet par la Commission européenne.
- **Collecte et utilisation des retours d'expérience des participants:** les organismes bénéficiaires doivent veiller à ce que les participants complètent le questionnaire fourni par la Commission européenne. Les organismes bénéficiaires devraient utiliser les informations fournies en retour par les participants pour améliorer leurs activités futures.

III. Assurer un accompagnement et soutien de qualité aux participants

- **Modalités pratiques :** les organismes bénéficiaires doivent veiller à la qualité des modalités pratiques et logistiques (pour les déplacements, l'hébergement, les demandes de visa, la sécurité sociale, etc.). Si ces tâches sont déléguées au participant ou à un prestataire de services, l'organisme bénéficiaire conserve la responsabilité finale de s'assurer de leur bonne exécution et de leur qualité.
- **Santé, sécurité et respect de la réglementation applicable :** toutes les activités doivent être organisées avec un niveau élevé de sécurité et de protection des participants et doivent respecter l'ensemble de la réglementation applicable (par exemple en ce qui concerne le consentement parental, l'âge minimum des participants, etc.). Les organismes bénéficiaires doivent s'assurer que leurs participants disposent d'une couverture d'assurance appropriée, telle que prévue par les règles générales du programme et par la réglementation applicable.
- **Sélection des participants :** les participants doivent être sélectionnés dans le cadre d'une procédure de sélection transparente, équitable et inclusive.
- **Préparation :** les participants doivent recevoir une préparation appropriée sur les aspects pratiques, professionnels et culturels de leur séjour dans le pays d'accueil. Cette préparation devrait être organisée en collaboration avec l'organisme d'accueil (et, le cas échéant, les familles d'accueil).
- **Suivi et tutorat :** si le format de l'activité s'y prête, les organismes d'envoi et d'accueil doivent désigner un tuteur ou une personne clé similaire, qui suivra le participant durant son séjour dans l'organisme d'accueil et l'aidera à atteindre les acquis d'apprentissage visés. Il conviendrait d'accorder une attention particulière à la présentation et

à l'intégration du participant dans l'organisme d'accueil, ainsi qu'au suivi de son processus d'apprentissage.

- **Soutien pendant l'activité** : les participants doivent pouvoir demander et recevoir un soutien de leurs organismes d'envoi et d'accueil à tout moment de leur mobilité. Les personnes de contact dans les deux organismes, les moyens de les contacter et les protocoles à suivre en cas de circonstances exceptionnelles doivent être définis avant le début de la mobilité. Tous les participants doivent être informés de ces dispositions.
- **Soutien linguistique** : les organismes bénéficiaires doivent dispenser une formation en langue appropriée, adaptée aux besoins personnels et éducatifs ou professionnels des participants. Le cas échéant, les organismes bénéficiaires devraient utiliser au maximum les outils et les financements spécifiques octroyés par le programme.
- **Définition des acquis d'apprentissage** : les acquis d'apprentissage attendus à l'issue de la période de mobilité doivent être convenus pour chaque participant ou groupe de participants. Ils doivent être convenus entre les organismes d'envoi et d'accueil, ainsi qu'avec le participant (en cas d'activité individuelle). La forme de l'accord dépendra du type d'activité.
- **Évaluation des résultats d'apprentissage** : les acquis d'apprentissage et les autres bénéfices pour les participants devraient être systématiquement évalués. Les résultats de l'évaluation devraient être analysés et servir à améliorer les activités futures.
- **Reconnaissance des résultats d'apprentissage** : les acquis d'apprentissage formels, informels et non formels et les autres résultats obtenus par les participants durant leur activité de mobilité doivent être dûment reconnus par leur organisme d'envoi. Dans la mesure du possible, les instruments européens et nationaux existants devraient être utilisés aux fins de cette reconnaissance.

IV. Partage des résultats et des connaissances sur le programme

- **Partage des résultats au sein de l'organisme** : Les organismes bénéficiaires doivent faire connaître largement leur participation au programme au sein de l'organisme et créer des opportunités pour les participants de partager leur expérience de mobilité avec leurs pairs. Dans le cas de consortiums de mobilité, le partage doit avoir lieu dans l'ensemble du consortium.
- **Partager les résultats avec d'autres organismes et le public** : les organismes bénéficiaires devraient faire connaître les résultats de leurs activités à d'autres organismes et au grand public.
- **Reconnaissance publique du financement de l'Union européenne** : les organismes bénéficiaires devraient faire connaître leur participation au programme au sein de leur communauté et du grand public. Ils doivent également informer tous les participants de la provenance de leur financement.

Souscrire aux standards qualité Erasmus

Pour demander une accréditation Erasmus, votre organisme doit souscrire aux standards de qualité Erasmus et accepter d'être évalué sur la base de ces standards. L'accréditation Erasmus étant valable pour toute la durée du programme, les performances de votre organisme en matière de respect des standards de qualité Erasmus influenceront également le montant du financement que vous pourrez recevoir les années suivantes.

Veillez lire attentivement les déclarations suivantes et confirmer votre accord :

- J'ai lu et compris les standards de qualité Erasmus ci-dessus.
- Je comprends et j'accepte que les standards de qualité Erasmus fassent partie des critères d'évaluation des activités mises en œuvre dans le cadre de cette accréditation
- Je comprends et accepte que les résultats de l'évaluation basée sur ces standards feront partie des critères de décision pour toute subvention ultérieure dans le cadre de cette accréditation.

Plan Erasmus : Gestion

Dans cette rubrique, vous devriez expliquer comment vous prévoyez de mettre en place la gestion des activités de mobilité de l'Action Clé 1 au sein de votre organisme afin de garantir le succès de leur mise en œuvre.

Veillez lire les standards de qualité Erasmus expliqués dans la rubrique précédente et en discuter avec vos collègues et votre direction. Vos réponses au sein de cette rubrique devraient montrer que votre organisme a évalué les ressources et le personnel nécessaires pour mettre en œuvre les activités prévues conformément aux standards établis.

Standards de qualité Partie I : Principes fondamentaux

Que fera votre organisme pour contribuer aux principes fondamentaux de l'accréditation Erasmus décrits dans les standards de qualité Erasmus ?

Inclusion

Le projet d'accréditation du lycée est conçu comme un ciment qui doit permettre à notre lycée de vivre pleinement sa diversité en offrant à tous ses élèves la chance d'avoir accès à une éducation épanouissante. Une priorité sera ainsi accordée aux élèves boursiers ou participant au dispositif ULIS pour l'accès aux activités. Les activités seront construites pour que le financement à la charge des familles soit nul. Une médiatisation accrue du programme sera faite auprès des classes technologiques, nombreuses, mais souvent moins considérées et recueillant des apprenants plus en difficulté. Issus d'anciens projets, des contacts actifs existent avec des associations comme Labocités (<https://www.labocites.org/>), Bondy Blog Lyon (<http://lyonbondyblog.fr/LBB/>), spécialisées dans la politique de la ville, qui apporteront regards et expertise.

Développement durable et éco-responsabilité

Notre établissement est pleinement engagé dans une politique de développement durable comme le montre sa labellisation E3D ou au numérique responsable dans l'éducation. Le quartier de La Duchère est un éco-quartier, le premier en France à parvenir au niveau 4. Aussi, non seulement le changement de paradigme est ancré dans nos pratiques, mais le lycée et son territoire sont pilotes sur ces questions et peuvent, de ce fait, former par leur exemple nos partenaires. L'orientation politique écologiste de la municipalité nous garantit un appui des autorités locales sur ces questions.

La sélection des partenaires se fera toujours avec un ou plusieurs établissements accessibles par un moyen de transport doux (ex : Eindhoven pour le KA229 en cours ou Francfort pour le KA121 validé cette année).

Les activités organisées privilégieront les éventuels consommables éthiquement et écologiquement valorisés, et banniront l'accumulation de "goodies" protocolaires à usage unique ou éphémère.

Enseignement numérique

Le lycée compte parmi son équipe, un membre de la Délégation Régionale Académique pour le Numérique Educatif, Pascal Mériaux, responsable notamment du projet IDMAN, du site Can@bae ou du lycée pilote de Lyon Gerland. Sa présence au lycée permet d'avoir un appui particulièrement solide pour mettre en place des stratégies d'enseignement numérique de grande envergure.

La labellisation pour le numérique responsable dans l'éducation obtenue par le lycée a incité l'établissement à bâtir un plan d'action sur 5 ans et manifeste une réflexion aboutie sur la place des nouvelles technologies dans l'enseignement. Une initiation à l'usage d'eTwinning est en cours au sein de l'établissement. La plateforme, à terme, doit devenir un instrument familier pour les personnels et les élèves participants aux activités.

Le lycée est bien équipé (ordinateurs, tablettes, dispositif pour visio-conférence...) ce qui lui permet de varier les outils et d'être apte à mener tous types de travaux.

Participation active au réseau des organismes Erasmus.

Le lycée est déjà inséré dans un réseau actif et peut le solliciter. Le passé Erasmus d'un des membres du comité de pilotage amène au lycée des expériences de travail avec 15 établissements étrangers. Grâce à elles, les contacts potentiels sont multiples. Des relations fortes existent avec d'autres écoles étrangères, comme le montre l'appariement avec le lycée Paolo Giovo de Côme.

Les appuis à la DRAREIC des deux enseignants du comité de pilotage assurent un accès facilité aux informations institutionnelles, ainsi qu'une collaboration avec des personnels référents dans l'académie. Le poste d'ERAEI d'un membre de l'équipe implique que le lycée va devenir centre de ressources et de formation auprès des établissements du secteur.

Les outils de l'UE comme Otlas ou eTwinning ou les publications du réseau Eurydice seront diffusés.

Le lycée sera ouvert pour l'accueil des écoles partenaires volontaires.

Enfin, le lycée participera aux Erasmus days en en faisant un de ses temps forts.

Standards de qualité Partie II : Bonne gestion des activités de mobilité

Comment les activités de mobilité dans le cadre de l'accréditation Erasmus vont-elles être coordonnées et supervisées dans votre organisme ?

- Comment avez-vous décidé qui sera le coordinateur Erasmus de votre organisme ?
- Qui sera responsable du suivi et du contrôle du respect des standards de qualité Erasmus ?
- Comment la direction de votre organisme va-t-elle être impliquée dans la mise en œuvre des activités de mobilité dans le cadre de l'accréditation Erasmus ?

La coordination Erasmus a été attribuée de manière coutumière au DDFPT dans le cadre de sa charge de supervision de l'ouverture vers l'international. Le coordinateur Erasmus sera responsable du suivi et du contrôle du respect des standards de qualité Erasmus sous la supervision du chef d'établissement et du gestionnaire. Il sera aidé par un référent aux affaires européennes en charge de l'enseignement secondaire. Un bilan d'activités sera fourni chaque année au conseil d'administration et sera soumis au vote.

Les projets d'activités de mobilités collectives seront organisées librement par les équipes enseignantes. Celles-ci doivent fournir une motivation pédagogique et un bref descriptif logistique à ceux-ci. Cependant, les thèmes privilégiés seront ceux correspondant aux priorités de l'établissement et chacun devra s'attacher à satisfaire aux standards de qualité et objectifs de l'accréditation. La direction de l'établissement sera informée en amont de chaque projet, avant la mise en place d'un partenariat ferme, afin que chacun ne s'engage qu'avec la certitude de pouvoir mener ses discussions à terme. Cela permettra d'éviter d'instaurer une concurrence délétère entre membres du personnel. C'est elle qui tranchera en dernier ressort sur la pertinence si le coût de financement des activités excède la capacité du lycée. Pour ce faire, elle prendra en compte la pertinence vis-à-vis des intentions propres à notre candidature et également veillera à ce que les personnels investis puissent changer. Pendant la réalisation du projet, la direction gardera une veille de contrôle sur les aspects administratifs (documents officiels, enregistrement des déplacements, sécurité...) et budgétaires (équilibre et rationalisation des dépenses...), et les enseignants devront la tenir informée des démarches prises dans ces domaines.

La direction peut également avoir un rôle d'initiative dans la mise en œuvre de mobilités du personnel en fonction de ses orientations stratégiques.

Si des changements de personnel ou de direction surviennent au sein de votre organisme, comment garantirez-vous la poursuite de la mise en œuvre des activités de mobilité prévues ?

Chaque mutation sera anticipée avec la formation d'un remplaçant avant le départ du poste. En cas d'arrêt brutal, le relais sera pris par les collaborateurs car aucun poste ne sera isolé.

L'implication progressive d'un grand nombre de personnels fera que l'élaboration et le suivi des activités seront des compétences mutualisées, grâce à des formations internes ou les ressources (ex: "mobilité européenne et internationale sur Eduscol).

Le plan Erasmus sera voté au CA engageant ainsi le lycée.

Que ferez-vous pour intégrer les résultats des activités de mobilité mises en œuvre dans le travail régulier de votre organisme ?

Fondées sur des projets pédagogiques, les mobilités collectives seront intégrées au travail habituel d'enseignement en animant les classes, surtout si elles constituent le cœur de la filière (exemple : les sections européennes italiens et allemands). Les résultats des activités de mobilités doivent alimenter les leçons régulières et fournir des outils réutilisables pour le travail collectif.

Les projets d'activités de mobilités doivent essentiellement s'articuler autour des axes majeurs de la politique globale de l'établissement afin de renforcer cette dernière. Par exemple, le projet de KA121 déposé cette année auprès du consortium de la DRAREIC de Lyon porte sur le patrimoine et le développement durable, thèmes qui sont des marqueurs forts du plan d'action général du lycée.

Les activités de mobilité feront systématiquement l'objet d'un retour, diffusé de manière active par les élèves et les enseignants.

Les élèves participants devront devenir témoins de leur expérience et acteur de formation auprès de leurs pairs. Ainsi, cette année, les apprenants participants au KA229 sur le harcèlement scolaire vont être animateurs d'une séance sur ce thème auprès des classes de 2ndes lors de la journée nationale contre le harcèlement en novembre 2021.

Les classes d'enseignement supérieur pourront également être sollicitées en fonction des aptitudes et des besoins. Ainsi, les BTS commerce international, Systèmes Informatiques des Organisation ou Communication pourront aider à faire des cours de langues préalables, fournir un appui technique pour des activités numériques ou proposer des chartes graphiques pour des logos ou des visuels de dissémination.

Les Erasmus days seront célébrés chaque année au lycée pour en faire un temps collectif important et régulier de l'agenda (au même titre que des journées spéciales comme celle contre le harcèlement, en faveur de la laïcité). Lors de celle-ci, les élèves impliqués dans les activités formaliseront un bilan de l'année écoulée et présenteront le planning de celle qui vient. Nous avons l'ambition d'organiser chaque année une semaine internationale pour l'accueil des

établissements partenaires sur le modèle de ce que nous avons observé chez un de nos partenaires (l'école Sint Lucas d'Eindhoven). C'est une manière concrète d'assurer la maximum d'écho à nos actions en augmentant leur visibilité. D'une manière générale, la publicité autour des activités de mobilités en feront des pratiques familières, séduisantes et valorisées dans le fonctionnement usuel du lycée.

Standards de qualité Partie III : Assurer un accompagnement et soutien de qualité aux participants

Veillez décrire comment vous prévoyez de répartir les tâches de mise en œuvre des activités prévues.

- Outre le coordinateur Erasmus et les autres personnes mentionnées comme personnes associées dans cette candidature, quelles autres personnes seront impliquées et comment ?
- Qui sera responsable des différentes tâches de mise en œuvre (telles que la gestion financière, les modalités pratiques, la préparation et le suivi des participants, le contenu des activités, ou la communication avec les organismes partenaires) ?

Outre le coordinateur Erasmus pour l'établissement, un poste de référent aux affaires européennes pour l'enseignement secondaire sera créé. Il est choisi pour ses compétences dans le domaine international et européen. Il servira de relais principal entre la direction, la coordination Erasmus et les équipes enseignantes. Il doit avoir un rôle de facilitateur en apportant conseils et soutiens aux personnels désireux de se lancer dans le programme. Il supervisera la mise en œuvre du plan Erasmus de l'établissement. C'est également lui qui sera responsable de la rédaction du rapport d'activités de fin d'année et qui sera en contact avec l'agence nationale Erasmus + ou l'interlocuteur privilégié avec la DRAREIC. Il coordonnera les différents projets et facilitera les appariements pour les mobilités individuelles d'apprenants. Il n'aura en revanche aucun pouvoir décisionnel pour valider les projets.

Comme mentionné plus haut, les projets d'activités de mobilités collectives seront établis par les équipes enseignantes et validés par la direction. Chaque équipe est responsable de la prospection pour trouver des partenaires, de la communication avec ceux-ci et de l'architecture des mobilités comme de leur encadrement. Les équipes pédagogiques ont la gestion opérationnelle des activités de mobilités, dont le contenu est décidé en concertation avec les partenaires, en concordance avec les objectifs de l'accréditation, mais également dans le respect de la liberté pédagogique. Les équipes sont responsables de l'implémentation de mobility tool.

Les projets de mobilités individuelles seront proposés par le référent aux affaires européennes pour l'enseignement secondaire en collaboration avec les professeurs de langue vivantes. Les élèves pourront se porter candidats.

Les projets de mobilités du personnel seront à l'initiative de celui-ci ou de la direction en fonction des opportunités ou de la stratégie générale de l'établissement. Ils pourront être individuels ou collectifs. Ils devront apporter une valeur ajoutée explicite aux pratiques individuelles et collectives.

La direction et les services de gestion préservent un droit de regard sur la bonne gouvernance en ce qui concerne la législation et les règles de la comptabilité publique. La direction a la responsabilité administrative des activités. Les dépenses sont validées par le gestionnaire et un bilan comptable détaillé doit être fourni après chaque mobilité. Les équipes engagées doivent, de ce fait, être en dialogue permanent avec les instances de direction pour garantir la viabilité et la probité des activités planifiées. Ces dernières doivent également correspondre avec le calendrier scolaire général et s'adapter aux échéances, notamment les examens.

L'accomplissement des objectifs sera contrôlé et révisé chaque année en utilisant la méthode du cycle PDCA par l'ensemble des intervenants. Un rapport d'activités sera rédigé à chaque fin d'année et soumis au vote du Conseil d'Administration.

Standards de qualité Partie IV : Partage des résultats et des connaissances sur le programme

Que fera votre organisme pour partager les résultats de ses activités et les connaissances sur le programme ?

Partager les résultats au sein de votre organisme

Afin d'assurer une dissémination efficace au sein du lycée, plusieurs actions sont prévues :

- Un Erasmus corner sera aménagé dans le hall central du lycée pour afficher les résultats des mobilités et faire la promotion du programme.
- Des plaques normalisées Erasmus + seront posées à l'entrée du lycée.
- Un onglet Erasmus + est inséré sur le site internet du lycée. Il pourra contenir tous les médias relatifs aux actions menées.
- Le CDI sera sollicité pour présenter les activités de mobilités ou préparer l'accueil des établissements partenaires par des expositions.
- Des temps collectifs autour de l'Europe et du programme seront mis en place comme les Erasmus days, le 9 mai ou une semaine internationale à l'occasion de l'accueil de nos partenaires.
- Des formations internes seront réalisées pour stimuler l'envie du personnel de s'associer au programme.
- Le CVL sera tenu informé et relaiera les actions (compte instagram).
- Le plan Erasmus sera intégré au projet d'établissement.

Partager les résultats avec d'autres organismes et le public.

La dissémination à destination de l'extérieur comporte plusieurs dimensions :

- Une série de contacts avec des médias locaux (Le Progrès, Lyon Bondy blog), des institutions (IFE) ou associations (Labocités) existent déjà et peuvent être activés à tout moment afin de médiatiser les actions. En fonction des opportunités et des sujets, d'autres organismes seront sollicités.
- Au niveau académique, le lycée possède, grâce à ses enseignants, des appuis solides dans plusieurs services (DRAREIC, DRANE, GRAEDD ou le site Can@bae) qui permettront de diffuser les actions.
- Des ponts seront établis avec les institutions locales comme la bibliothèque municipale.
- Sites internet (dont celui du lycée) et réseaux sociaux seront mobilisés.
- La présentation du programme et la valorisation de la participation de l'établissement seront réalisés lors des journées portes ouvertes ou d'informations pour les parents.
- Une communication volontaire sera réalisée auprès des autres écoles du secteur.

Pour assurer une reconnaissance publique du financement de l'Union européenne

L'ensemble des activités de dissémination mettra en avant le financement actif de l'Union Européenne :

- Un point sur l'histoire de l'Union Européenne et du programme Erasmus + sera fait pour les élèves et les parents à chaque projet.
- Le logo Erasmus + sera apposé sur tous éléments de dissémination et les documents de communication du lycée, et pas seulement ceux concernant directement le programme.
- Des plaques normalisées comportant le logo Erasmus + seront exposées à l'entrée du lycée et dans le hall central.
- Des liens actifs vers les programmes de l'Union Européenne en faveur de la jeunesse seront insérés sur le site de l'établissement.
- L'action de l'Union Européenne sera mentionnée dans les rapports officiels, mais aussi articles et comptes-rendus sur les activités.
- La journée du 9 mai fera l'occasion d'affichage spécifique dans l'enceinte de l'établissement.

Annexes

Le nombre maximum de toutes les pièces jointes est de 10. La taille maximale d'un fichier est de 15 Mo et la taille maximale totale de toutes les pièces jointes est de 100 Mo.

Déclaration sur l'Honneur

Veillez télécharger la déclaration sur l'honneur, l'imprimer, la faire signer par le représentant légal et la joindre ici.

Nom du fichier	Taille du fichier (kB)
DOH -declaration-sur-l-honneur.pdf	787
Taille totale (kB)	787

Autres documents

Veillez joindre tout autre document pertinent. L'organigramme de votre organisme et tout autre document stratégique mentionné dans la rubrique "Informations générales" devraient être téléchargés ici. Veuillez utiliser des noms de fichiers explicites.

Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter votre agence nationale. Vous pouvez trouver leurs coordonnées [ici](#)

Nom du fichier	Taille du fichier (kB)
OTH -1Indicateurs APAE Lycée général et technologique La Martinière Duchère présentationannée2020-2021.pdf	168
OTH -2Fiche éducation QP La Duchère 2019.pdf	100
OTH -3Parcours de formation La Martinière Duchère.pdf	167
OTH -4Organigramme La Martinière Duchère.pdf	471
OTH -5Exemple de dissémination interne et externe - le site internet du lycée.pdf	902
Taille totale (kB)	1804

Taille totale (kB)	2591
---------------------------	-------------

Liste de contrôle

Avant de soumettre votre formulaire de candidature à l'Agence nationale, veuillez vous assurer que :

- Il remplit tous les critères définis dans les règles de candidature pour les accréditations Erasmus.
- Tous les champs pertinents du formulaire de candidature ont été remplis.
- Vous avez choisi la bonne agence nationale du pays dans lequel votre organisme est établi. Actuellement, l'Agence Nationale sélectionnée est : FR01 - Agence Erasmus+ France / Education et Formation

Les documents prouvant le statut juridique de l'organisme candidat doivent être téléchargés dans la plateforme d'enregistrement des organismes, ici : [Système d'enregistrement des organismes](#)

Protection des données personnelles

Veuillez lire notre déclaration de confidentialité pour comprendre comment nous traitons et protégeons les données personnelles. [vos données personnelles](#)

Historique

Version	Heure de soumission	Soumis par	Identifiant de soumission	Statut de la demande
1	07/10/2021 22:18:02	DOMENICHINI Thomas	1287039	Published